

OBJET : REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL

La commune d'AUBAINE s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe

Et QUI TIENT A MAINTENIR SES DROITS OU PLACES

Est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- En se présentant,
- En envoyant un courrier.

(N° de concession et nom des inhumés dans la tombe)

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Le maire, Monique FEBVRE